

# Renverser la vapeur en appel d'offre

CISSS de Chaudière-Appalaches  
DMSP, direction adjointe bloc opératoire  
Jonathan Simard, Conseiller-cadre

2025-10-23

Québec 

# Plan de la présentation

- Introduction
- Cadre réglementaire et acteurs clés
- Processus d'appel d'offre
- Enjeux et défis
- Solutions
- Conclusion

S'applique à toute  
activité clinique

# Introduction :

## Pourquoi parler de ce sujet ?

- Mon rôle dans l'organisation du travail
- Influence la façon dont les PRDM effectuent leur travail
- Influence le service aux utilisateurs et la prestation des soins
- Enjeux financiers

### Objectifs:

- Comprendre les enjeux liés aux appels d'offres pour le retraitement des dispositifs médicaux.
- Transformer ce défi en opportunité.

# Introduction :

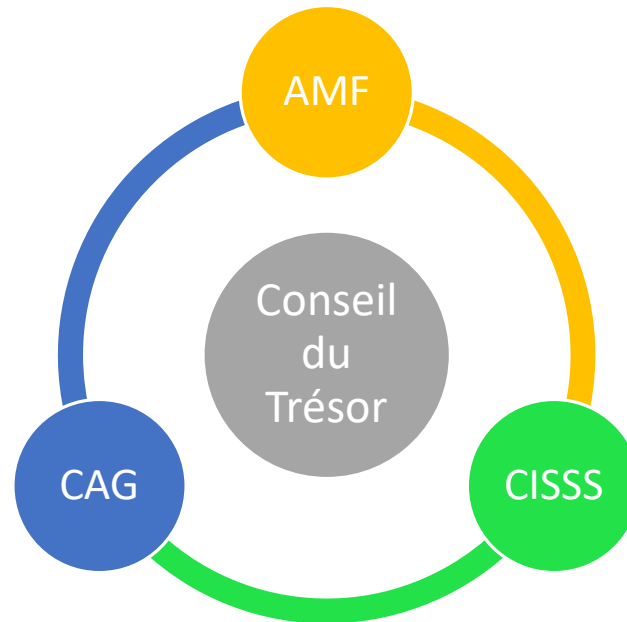
## Pourquoi parler de ce sujet ?

Rang (ACD/UM A)	Écarts avec coût moyen prov. (ACD/UM A)
29	(311 610 \$)
28	(19 393 \$)
27	(144 286 \$)
26	(30 033 \$)
25	(254 052 \$)
24	(282 587 \$)
23	(349 154 \$)
22	(144 219 \$)
21	(187 250 \$)
20	(39 739 \$)
19	(183 703 \$)
18	(78 592 \$)
17	(49 518 \$)
16	(88 487 \$)
15	(63 441 \$)
14	(72 488 \$)
13	(45 244 \$)

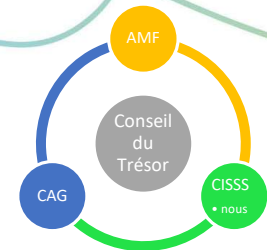
Rang (ACD/U M A)	Écarts avec coût moyen prov. (ACD/UM A)
12	6 662 \$
11	29 167 \$
10	97 985 \$
9	61 766 \$
8	148 180 \$
7	439 343 \$
6	78 465 \$
5	329 449 \$
4	263 569 \$
3	538 397 \$
2	203 022 \$
1	147 792 \$

Année financière 2024-25

# Cadre réglementaire et acteurs clés : Ce qui nous gouverne

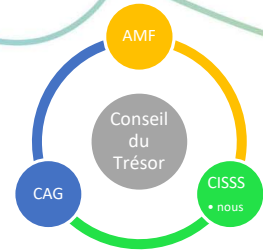


# Cadre réglementaire et acteurs clés : Rôles et responsabilité



- **Conseil du trésor (CT)**
  - Règles budgétaires, politiques de gestion contractuelle et normes d'approvisionnement
  - Cadres de référence des processus d'achat
  - Autoriser des dépenses majeures
- **Autorité des marchés financiers (AMF)**
  - Surveillance et encadrement
  - Intervenir si risques de fraude, de collusion ou de non-conformité.
  - Protège les intérêts du public

# Cadre réglementaire et acteurs clés : Rôles et responsabilité (2)



- **Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)**
  - Application des règles
  - Appels d'offres, contrats regroupés et achats communs pour les organismes publics.
  - S'assure que les fournisseurs respectent les normes de conformité et d'éthique.
- **Centre intégrés de soins et services sociaux (CISSS)**
  - Respecter les directive du Conseil du trésor
  - Utiliser les services du CAG pour leur achat
  - Ils sont assujettis à la **LCOP**

# Cadre réglementaire et acteurs clés : LCOP

- **Loi sur les contrats des organismes publics**

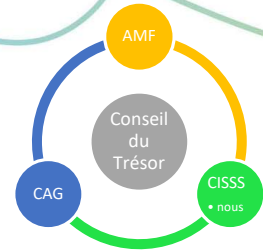
- Encadrer les contrats publics

10. Un organisme public doit recourir à la procédure d'appel d'offres public pour la conclusion des contrats suivants:

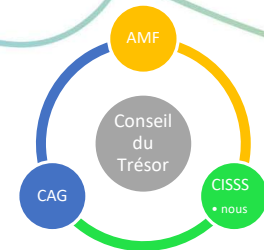
1° tout contrat d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction comportant une dépense, incluant, le cas échéant, la valeur des options, égale ou supérieure au seuil minimal prévu dans tout accord intergouvernemental applicable pour chacun de ces contrats et organismes publics;

2° tout contrat de partenariat;

3° tout autre contrat déterminé par règlement du gouvernement.



# Cadre réglementaire et acteurs clés : LCOP (2)



- Promouvoir la transparence

**13.** Un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public prévu à l'article 10 peut être conclu de gré à gré dans l'un ou l'autre des cas suivants:

1° lorsqu'en raison d'une situation d'urgence, la sécurité des personnes ou des biens est en cause;

2° lorsqu'un seul contractant est possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tel un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ou un brevet, ou de la valeur artistique, patrimoniale ou muséologique du bien ou du service requis;

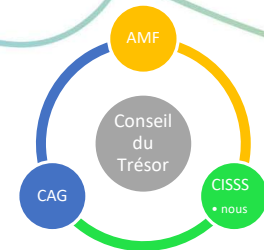
3° lorsqu'il s'agit d'une question de nature confidentielle ou protégée et qu'il est raisonnable de croire que sa divulgation, dans le cadre d'un appel d'offres public, pourrait compromettre la nature ou nuire de quelque autre façon à l'intérêt public;

4° lorsqu'un organisme public estime qu'il lui sera possible de démontrer, compte tenu de l'objet du contrat et dans le respect des principes énoncés à l'article 2, qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

5° dans tout autre cas déterminé par règlement du gouvernement.

# Cadre réglementaire et acteurs clés : LCOP (3)

- Seuil d'appel d'offre public

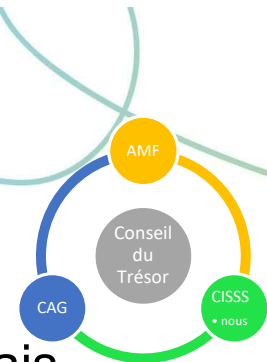


## ACCORDS DE LIBÉRALISATION DES MARCHÉS PUBLICS SEUILS D'APPLICATION

### ▪ CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

Entités <sup>5</sup> \ Accord	ALEC <sup>1</sup>	ACCQO <sup>1</sup>	AECG <sup>2,3</sup>	AMP <sup>2,4</sup> (OMC)	EQO 2006
Ministères et organismes budgétaires	33,4 k\$	33,4 k\$	353,3 k\$	627,2 k\$	
Autres organismes du gouvernement	33,4 k\$	33,4 k\$	353,3 k\$		
Éducation	133,8 k\$	133,8 k\$	353,3 k\$		
Santé et services sociaux	133,8 k\$	133,8 k\$	353,3 k\$		
Entreprises du gouvernement à vocation industrielle ou commerciale	668,8 k\$	668,8 k\$	627,2 k\$		
Entreprises de services publics	668,8 k\$	668,8 k\$	706,7 k\$		

# Cadre réglementaire et acteurs clés : Autres exemples



- Loi 14 : Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français
  - 2022, plusieurs éléments applicables depuis juin 2025
  - Exigences plus strictes pour les produits achetés ou vendus au QC
  - Inscriptions sur les produits (étiquettes, emballages, manuels)
  - Documentation commerciale
- GS1
  - Organisation internationale qui développe et maintient des standards mondiaux pour l'identification et le traçage des produits, comme les codes-barres. (GTIN)

# Cadre réglementaire et acteurs clés : CSA z314 norme nationale du Canada


- **Retraitement des dispositifs médicaux dans tous les milieux de soins**
  - **Art. 5** Les fournisseurs doivent démontrer qu'ils respectent un système de gestion de la qualité (SGQ);
  - **Art. 7** Les dispositifs doivent être accompagnés de MEF clairs et conformes;
  - **Art. 8** Les établissements doivent évaluer les dispositifs médicaux réutilisables avant leur achat;
  - **Art. 9** Exigences spécifiques pour les dispositifs prêtés ou en consignation

# Cadre réglementaire et acteurs clés : Normes du secteur concerné

- **ISO, loi sur les instruments médicaux (Santé Canada), CSA, INSPQ**
- **AAMI, ASTM, LSST**
- **Directives du fabricant**
- **Les appels d'offres doivent:**
  - Intégrer les exigences des normes dans les critères de sélection
  - Exiger des preuves de conformité
  - Prévoir des clauses de suivi et de reddition de comptes

# Processus d'appel d'offre :

## Étapes clés

- **\*\*Définition du besoin\*\*** 
- Rédaction du devis
- Publication de l'appel d'offre
- Analyse des soumissions
  - Évaluer les dispositifs médicaux, équipement, fournitures
- Attribution du contrat
- Début de la période du contrat

# Processus d'appel d'offre : Le besoin

- Clarifier les attentes
- Permettre de formuler des offres pertinentes et comparables
- Évite les imprécisions
- Facilite l'estimation du coût

# Enjeux et défis

- Besoin non-exprimé de la même façon
- Habitudes locales
- Produit dédié à un équipement, compatible ou autonome ?
- Description du produit à 66-90 caractères
- Description non-représentative du besoin
- Code d'article comme référence
- Manque de représentativité et de communication
- Critères de conformités
- Stratégie d'adjudication (lots, plus bas soumissionnaire +10%)
- Offre à valeur ajoutée, place aux nouveautés

# Solutions : Choix du processus

- Produit dédié (1 seul fournisseur) = contrat conclu gré à gré
- Produit compatible = processus d'appel d'offre
- Produit autonome = processus d'appel d'offre
  
- Description courte et précise
  - Avec critères de conformité
  - Référence à un produit

# Solutions : Avant de mandater

- Faire le ménage de ce que l'on veut mandater
  - Ne pas mettre les produits de substitut au mandat
  - Ne pas mettre les produits qu'on utilise plus
  - Prévoir si des quantités vont augmenter ou descendre
- Appliquer les bonnes pratiques en retraitement
  - Communication, échanges entre installation/établissement
  - Harmonisation du besoin
- Essai de nouveau produit/équipement avant l'appel d'offre
  - Opportunité d'amélioration

# Solutions : Pendant le processus

- S'impliquer dans le processus (besoin) d'appel d'offre
  - Participer aux rencontres (locales ou CAG)
  - Comprendre l'utilisation du produit
  - Connaître (un peu) le marché
- Faire connaître les changements à venir
  - Traiter rapidement ce qui ne change pas
  - Essayer, poser des questions aux autres Installation/Établissement
  - Expliquer le changement aux employés

# Solutions : Début du contrat

- Impliquer les fournisseurs/représentants (formation, explications, directives du fabricant)
- S'assurer de la bonne utilisation de la fourniture/équipement
- Effectuer un suivi sur ce qui est mandaté et ce qui n'a pas été intégré.
- Gérer les non-conformités, défauts, changements durant le contrat.

# La conclusion

- Je nous encourage à :
  - Se préparer à ce processus
  - Participer à la définition du besoin
  - Participer à la décision de conformité d'un produit
  - Utiliser les ressources de façon efficiente
  - Harmoniser nos pratiques exemplaires en les partageant
- Être à l'écoute des autres organisations
- Être prêt à changer certaines habitudes

Des gens  
de cœur

unis

pour votre  
mieux-être

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches

Québec 